

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 36	Absents excusés : 6	Absents : 5	Pouvoir : 1
--	-----------------------------	--------------------------	------------------------	-------------	-------------

Date de convocation : 14 octobre 2014.

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 20 octobre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 22C : **Examen du rapport annuel des représentants de Metz Métropole au Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) SAREMM - Exercice 2013.**

Rapporteur : Monsieur GRIVEL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annuel écrit des représentants de Metz Métropole au Conseil d'administration de la SPL SAREMM pour l'exercice 2013 joint en annexe,

DECIDE d'adopter le rapport présenté.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 octobre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Helène KISSEL



SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION DE METZ METROPOLE
48 place Mazelle
57045 METZ CEDEX

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SEM) au capital de 230 000 €, la SAREMM a été transformée en Société Anonyme Publique Locale (SPL) le 24 juin 2011, suite la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 21 février 2011.

RELATIONS AVEC METZ MÉTROPOLE

En 2013, suite à la transformation de la société en SPL, les parts sociales sont réparties de la façon suivante :

- Metz Métropole : 103 500 actions (45 %),
- Ville de Metz : 103 500 actions (45 %),
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy : 23 000 actions (10 %).

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et l'intégration de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre (CCVSP) à Metz Métropole, les parts sociales sont réparties de manière suivante :

- Metz Métropole : 126 500 actions (55 %),
- Ville de Metz : 103 500 actions (45 %).

Metz Métropole a concédé à la SAREMM les opérations d'aménagement suivantes :

Opération	traité de concession	durée de la concession	budget global HT	% réalisation financière au 31/12/2013*
ZAC Quartier de l'Amphithéâtre	20 décembre 2004	15 ans	144 M€	44 %
ZAC Pôle Santé Innovation de Mercy	9 février 2012	15 ans	20 M€	25 %
ZAC Parc du Technopôle	11 septembre 2102	15 ans	51 M€	3 %

* recettes réalisées / budget total

ACTIVITES

En 2013, le portefeuille des opérations gérées par la SAREMM est composé comme suit :

Opérations Metz Métropole	Opérations Ville de Metz
<ul style="list-style-type: none"> - ZAC Quartier de l'Amphithéâtre - ZAC de Mercy - ZAC Parc du Technopôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Metz Borny GPV - Réalisation et aménagement passage à niveau de la Patrotte - Rue de Belchamps - Bâtiment Bon Secours - Réhabilitation des piscines - Restaurant scolaire La Corchade - ZAC les Coteaux de la Seille - ZAC du Sansonnet
Chiffre d'affaires sur opérations Metz Métropole : 835 560 € HT	Chiffre d'affaires sur opérations Ville de Metz : 446 851 € HT

Source : Rapport du Commissaire aux comptes Exercice 2013.

DONNEES FINANCIERES

	2013	2012
Chiffre d'affaires global	10 122 016 €	6 247 745 €
Résultat de l'exercice	- 130 492 €	64 935 €
Total du bilan	70 620 747 €	68 301 159 €
Actif immobilisé	36 021 €	63 819 €
Capitaux propres	1 019 170 €	1 149 663 €
Dettes à plus d'un an	28 215 592 €	42 954 537 €
Dettes à moins d'un an	40 466 390 €	23 584 999 €

* Ces données financières sont très sensibles à l'avancement des différents chantiers suivis par la SAREMM, d'où des fluctuations qui peuvent être importantes d'une année sur l'autre.

RAPPORT DES REPRESENTANTS DE METZ METROPOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAREMM

Exercice 2013

I. SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le portefeuille opérationnel de la Société est donc composé sur 2013 des opérations : ZAC Quartier de l'Amphithéâtre, Metz Borny GPV, PS Réalisation et aménagement PN1 de la Patrotte, PS rue de Belchamps, PS Bâtiment Bon Secours, Mandat pour la réhabilitation des piscines, Mandat restaurant scolaire La Corchade, ZAC de Mercy, ZAC les Coteaux de la Seille, ZAC du Technopole et ZAC du SANSONNET.

En ce qui concerne l'exercice de 2013, le total du bilan ressort à **70 325 665 €** (bilan consolidé) et **70 620 747 €** pour la liasse fiscale. Le compte de résultat présente pour l'exercice 2013 un déficit de – **130 492 €**.

Faits marquants sur l'exercice 2013

1. Information sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine

Par lettre du 15 Octobre 2012, la Chambre Régionale des Comptes de Champagne-Ardenne-Lorraine, a informée la SAREMM de l'ouverture de l'examen de la gestion de la société pour la période du 1^{er} Janvier 2006 au 24 Juin 2011 pour la SEM et du 24 Juin 2011 au 31 Décembre 2012 pour la SPL.

Dans le cadre de ce contrôle, le magistrat rapporteur a communiqué plusieurs demandes de renseignements détaillés portant sur les points suivants :

- Documents généraux, organisation, gouvernance, fonctionnement
- Activités de la Société et des opérations
- Situation financière et comptable, budget, fiscalité

La collecte de l'ensemble des documents, la numérisation et la transmission s'est effectuée jusqu'à fin Novembre 2013.

Le 24/03/2014, en application de l'article R 241-19 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a informée la SAREMM de la clôture de la procédure.

2. Ressources humaines

Aux vues de la situation économique de la SAREMM sur les exercices 2013 et suivants qui présentent des situations déficitaires structurelles, la société n'était plus en mesure de supporter la charge financière liée à la masse salariale actuelle.

Une réorganisation s'avèrerait nécessaire à mettre en œuvre pour assurer la sauvegarde de la compétitivité de la société.

Cette réorganisation a conduit entre autres à la suppression du poste de Directeur et ainsi procéder à un licenciement économique.

Les simulations financières établies démontraient que cette hypothèse permettrait de dégager une économie financière et de rétablir l'équilibre financier de la SAREMM.

3. Groupement d'intérêt économique

La SAREMM et la SEBL sont deux sociétés ayant respectivement la forme d'une société publique locale et l'autre d'une société d'économie mixte, mais intervenant dans une optique parfaitement complémentaire, au service du développement local et dans la réalisation des politiques publiques.

Ce souci de complémentarité passe également par une rationalisation du fonctionnement des deux sociétés, y compris dans leur fonctionnement quotidien, par la mise en commun de certains de leurs moyens. A cet effet, elles ont créés au 01/01/2014 un Groupement d'intérêt économique (GIE).

Le GIE est une forme particulière d'association, dans laquelle les membres mettent en commun des moyens, le GIE devant avoir un fonctionnement qui se situe exclusivement dans le prolongement de l'activité de ses membres.

Ceux-ci partagent les charges en fonction de clés de répartition définies d'un commun accord. Le GIE n'a pas pour vocation de réaliser des profits.

Le GIE met à disposition de ses membres des services communs (moyens humains et matériel) à caractère administratif, financier et juridique assurant les compétences suivantes et mutualise pour ses membres les moyens informatiques, bureautiques et autres équipements.

II. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

BILAN / STRUCTURE SOCIETE (FONCTIONNEMENT)

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 0 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... 26 429,59 €

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 9 511,84 €

ACTIF CIRCULANT 5 761 469,20 €

Le montant des créances clients et comptes rattachés est de 13 744,94 € auquel il convient d'ajouter le poste autres créances pour 202 227,59 € (dont 26 293 € d'impôt sur les sociétés et 135 237 € de TVA).

Les disponibilités immédiates de la Société (hors activité opérationnelle) s'élèvent à 260182,90 € sur un total de 3 204 895,34 €.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 2 338 032,30 €.

CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE 2 480,85 €

Les comptes d'ordre inscrits en pied de bilan concernent les avances inter-programmes cumulées au 31 décembre 2013 et sont réfléchis au passif en contrepartie.

PASSIF**LES CAPITAUX PROPRES 1 019 170,10 €**

Il s'agit du capital de la société qui est de 230.000 €, de la réserve légale pour 25 064,34 €, des autres revenus pour 39 876,89 €, du report à nouveau positif pour 854 721,36 €.

Le déficit de l'exercice 2013 vient s'inscrire en minoration de ces sommes pour un montant de 130 492,49 €.

DETTES D'EXPLOITATION 624 172,33 €

Ce poste est principalement constitué des sommes dues à SEBL en règlement de ses missions au titre de l'exercice 2013 ainsi que celles dues aux différents organismes sociaux (101 216,03 € de dettes sociales).

Les autres dettes se chiffrent à 0 €

CHARGES A PAYER 41 223.10 €

Il s'agit de la provision au titre de l'exercice 2013 des honoraires du Commissaire aux Comptes de 13 900 €, affranchissements pour 576,37 € et honoraires SCET pour 25 534,73€.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 110 863 €

Une provision pour risques et charges a été comptabilisée au 31/12/2013 pour couvrir le risque lié à un licenciement pour 110 863 €.

COMPTE DE RESULTAT / STRUCTURE SOCIETE

CHARGES

1 470 861,99 €

Achats et charges externes :

162 814,36 €

Services extérieurs :

620 538,28 €

Il s'agit principalement de :

(H.T.)

Honoraires SEBL : suivi + Forfait 346 251 ,03 €

Honoraires Commissaire aux Comptes : 14 064,74 €

Honoraires SCET (abonnement) 17 500,00 €

Honoraires SCET (mise à disposition) 183 508,00 €

Impôts et taxes :

6 823,26 €

Cette somme reprend principalement :

TVTS 2 649,00 €

CFE 883,00 €

TAXE APPRENTISSAGE ET FORMATION 3 271,23 €

Charges de personnel :

537 998,58 €

Autres charges de gestion courante :

97,19 €

Dotations aux amortissements :

7 833,68 €

Charges exceptionnelles :

134 756,64 €

Dont provision licenciement 110 863 €

Impôts sur les bénéfices :

0,00 €

PRODUITS

1 340 369,50 €

Conventions :

Les produits sont constitués de la rémunération provenant de l'application de conventions comptabilisés en transfert de charges pour un montant de 1 190 200 € et en chiffres d'affaires pour 96 651, 24 €.

Les produits financiers s'élèvent à 26 063,02 € et les produits sur les opérations de gestion sont de 23 051,81 €.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice a été affecté en report à nouveau :

TOTAL DU RESULTAT DE L'EXERCICE -130 492 ,49 Euros

➤ **En report à nouveau -130 492 ,49 Euros**

Le solde du compte Report à nouveau s'élèvera après affectation à 724 228,87 Euros

V. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Années de paiement :	Montants des dividendes distribués :
2011 (exercice clos le 31/12/10)	Néant
2012 (exercice clos le 31/12/11)	Néant
2013 (exercice clos le 31/12/12)	Néant

VI. MONTANT GLOBAL DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES ET DES CHARGES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a constaté dans ses comptes aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Création du GIE
- Licenciement économique

VIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la décomposition, par date d'échéance, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, à la clôture des deux derniers exercices clos.

Au 31 décembre 2013, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 15 892 319,21 €.

Echéance - 30 jours	Echéance 60 jours	Echéance + 90 jours
6 123 164,46 €	496 985,49 €	9 272 469 ,26 €



Monsieur Henri HASSER

Monsieur Thierry JEAN

Monsieur Richard LIOGER

Monsieur Adrien TRESSON

